



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**  
*Bureau du contrôle de légalité*

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 15 OCT. 2025**

portant composition du conseil de la communauté de communes  
du Canton d'Erstein,  
par un accord local  
lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2026

**Le préfet de la région Grand Est  
préfet de la zone de défense et de sécurité Est  
préfet du Bas-Rhin**

- VU** le code électoral, et notamment ses articles L. 273-1 et suivants ;
- VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5211-6-1 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la communauté de communes du Canton d'Erstein issue de la fusion de la communauté de communes de Benfeld et environs, de la communauté de communes du Rhin et de la communauté de communes du Pays d'Erstein;
- VU** l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 portant composition du conseil de la communauté de communes du Canton d'Erstein par un accord local, pour le renouvellement général des conseils municipaux de 2020
- VU** les délibérations émises par les organes délibérants des communes membres de la communauté de communes du Canton d'Erstein décidant de déterminer par accord local le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

Communes membres	Date de délibération
Erstein	30/06/25
Benfeld	30/06/25
Gerstheim	30/06/25
Rhinau	16/06/25
Nordhouse	23/06/25
Westhouse	26/06/25

Hindisheim	27/05/25
Matzenheim	02/06/25
Sand	12/06/25
Boofzheim	26/05/25
Obenheim	17/06/25
Kertzfeld	30/06/25
Kogenheim	26/06/25
Rossfeld	23/06/25
Hipsheim	02/06/25
Sermersheim	16/06/25
Herbsheim	23/06/25
Osthouse	23/06/25
Schaeffersheim	26/06/25
Limersheim	02/06/25
Diebolsheim	03/06/25
Friesenheim	08/07/25
Uttenheim	23/06/25
Bolsenheim	17/06/25
Witternheim	24/06/25
Daubensand	03/06/25
Ichtratzheim	12/06/25

**VU** la délibération du conseil municipal de Huttenheim en date du 08 septembre 2025, et par conséquent, non valable, puisqu'intervenue au-delà du délai imparti du 31 août 2025 ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vue du prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2026, il y a lieu de procéder à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires ;

**CONSIDÉRANT** qu'un accord local a pu être trouvé par les communes membres de la communauté de communes du Canton d'Erstein, dans les conditions de majorité requises par l'article L. 5211-6-1 I.2° du CGCT et avant le 31 août 2025 ;

**SUR proposition** de la secrétaire générale de la préfecture du Bas-Rhin ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

Lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux, le conseil communautaire de la communauté de communes du Canton d'Erstein est composé, selon accord local et conformément aux dispositions de l'article L.5211-6-1 I.2° du CGCT, de 58 sièges de conseillers communautaires répartis comme suit :

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS	SUPPLÉANT pour les communes ayant 1 seul conseiller communautaire (cf article L. 5211-6 du CGCT)
Erstein	11 076	11	0
Benfeld	5 922	6	0
Gerstheim	3 457	3	0
Rhinau	2 699	2	0
Huttenheim	2 694	2	0
Nordhouse	1 729	2	0
Westhouse	1 638	2	0
Hindisheim	1 552	2	0
Matzenheim	1 504	2	0
Sand	1 413	2	0
Boofzheim	1 383	2	0
Obenheim	1 381	2	0
Kertzfeld	1 222	2	0
Kogenheim	1 206	2	0
Rosfeld	1 030	2	0
Hipsheim	1 014	2	0
Sermersheim	974	1	1
Herbsheim	963	1	1
Osthouse	955	1	1
Schaeffersheim	841	1	1
Limersheim	683	1	1
Diebolsheim	673	1	1
Friesenheim	617	1	1
Uttenham	584	1	1
Bolsenheim	572	1	1
Witternheim	509	1	1
Daubensand	408	1	1
Ichtratzheim	389	1	1

## **Article 2**

Le présent arrêté entre en vigueur lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026, et abroge l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du conseil de la communauté de communes du Canton d'Erstein.

### Article 3

- La secrétaire générale de la préfecture du Bas-Rhin,
- Le sous-préfet de l'arrondissement de Sélestat-Erstein,
- Le président de la communauté de communes du Canton d'Erstein,
- Les maires des communes membres de la communauté de communes du Canton d'Erstein,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin, et sur le site internet de la communauté de communes du Canton d'Erstein, et dont une copie sera adressée au Directeur Régional des Finances Publiques de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin ainsi qu'au président de l'Association des Maires du Bas-Rhin.

Strasbourg, le **15 OCT. 2025**

Le préfet,



Jacques WITKOWSKI

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg. Ce recours peut être déposé **sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**.